

# A qui oïsset

- RC Utilisateur Monoplace : dès que vous êtes breveté
- RC Utilisateur Biplace : dès que vous avez obtenu votre emport de passager
- Elève pilote propriétaire d'une machine : une assurance RC Utilisateur Monoplace est nécessaire dès que vous devenez propriétaire.

L'assurance ne ramène pas les morts à la vie ni ne répare un handicap consécutif à un accident. Il ne faut pas se voiler la face : l'assurance est avant tout un poste de coût tant qu'il n'arrive rien.

Et le jour où malheureusement l'accident survient, l'assurance devient une vraie « course à l'administratif » : que dois-je faire ? Auprès de qui ? Dans quel ordre et pourquoi ? Quelles assurances activer ? Que va-t-il se passer ? Que va-t-on me demander ?

Même après plus de 10 ans de recul, je suis toujours autant affectée par chaque appel à assistance (pour ne pas dire les appels au secours dans les cas les plus graves), et ce quelle qu'a été la nature de notre relation avec les personnes touchées par l'accident...

Notre métier de courtier en assurances nous confère une responsabilité morale toujours aussi lourde. De l'effroi de l'instructeur qui voit son élève accidenté, aux souffrances d'une veuve ou d'une mère dans la disparition de l'être cher, chaque prise en charge d'un sinistre est une situation humaine nouvelle.

Nous exerçons donc ce métier avec d'autant plus de sensibilité et de conviction que par ailleurs la judiciarisation du monde actuel exige que nous fournissons à tous nos clients de plus en plus de proximité, de technicité, d'assistance et de soutien. L'assurance pour nous s'exerce donc SERVICE COMPRIS.

Il n'est donc pas vain de rappeler comme tous les ans les garanties d'assurances à souscrire, car trop d'accidents reviennent encore des défauts d'assurances :

L'assurance appelée « Responsabilité Civile Utilisateur »

Attachée au pilote, celle-ci protège le pilote (ou sa famille si ce dernier n'est malheureusement plus de ce monde après l'accident) des réclamations dont il peut faire l'objet :

Au-delà de ces 3 garanties d'assurances proposées par la FFPLUM via le bulletin de LICENCE ET ASSURANCE 2011, gardez aussi en mémoire que d'autres options sont accessibles sur demande et peuvent vous intéresser à plusieurs titres :

L'assurance CASSE qui couvre également les frais d'enlèvement de l'épave si un accident venait à figer votre machine en haut d'un arbre ou en zone montagneuse difficile d'accès. Inexistante il y a encore 10 ans, l'assurance CASSE ULM est désormais une offre courante sur le marché grâce aux efforts d'information soutenus menés sur la pratique de l'ULM auprès des compagnies d'assurances. Il est également possible de n'assurer sa machine que pour une valeur partielle (en restant votre propre assureur pour la différence). Ainsi, de l'autogire au paramoteur en passant par le multiaxe et le pendulaire, tous les propriétaires ont désormais des solutions à leur portée...

Si vous êtes propriétaire d'une plateforme ULM ou autre aérodrome à usage restreint, pensez également à souscrire les assurances adaptées car les mises en cause se développent malheureusement trop vite au cours de ces derniers mois. Du train cassé au cheval de bois sur une piste mal signalisée ou mal entretenue, tous les moyens sont bons pour mettre en cause les gestionnaires... Soyez donc vigilants !

Enfin, si vous projetez de réaliser un nouvel emprunt (à titre personnel ou professionnel), pensez également à veiller à ce que votre assurance de prêt (assurance également dite EMPRUNTEUR) couvre votre pratique de l'ULM. Si ce n'est pas le cas (et même si ça l'était), n'hésitez pas à le mettre en concurrence comme cela doit pouvoir se faire (dispositif Lagarde). Face à vos très nombreuses demandes, nous avons enfin pu mettre en œuvre une solution sur mesure pour les pilotes... A ne pas négliger car cela vous permettra de continuer à pratiquer votre passion sans prendre de risque !

Ces brefs rappels auront peut être un goût de « déjà vu » pour certains d'entre vous. Mais pas pour tous... J'ose espérer que la nouvelle année de vols qui s'annonce en 2011 vous permettra à tous de voler BIEN ASSURÉS, BIEN RASSURÉS et BIEN CONSEILLÉS !

Caroline Cognet

